

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 09 mars 2021

Pylône Bouygues Télécom - Le projet route d'Ardon abandonné

Après deux réunions de concertation avec le collectif "Stop Pylône Olivet" et les sociétés Cellnex et Bouygues Télécom à l'initiative de la Mairie, l'implantation d'un pylône de 24 mètres route d'Ardon n'aura pas lieu. La Mairie et les riverains sont satisfaits de cette décision. Sur la base de cette expérience, une méthode claire a été établie en concertation avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile. Celle-ci devra désormais s'appliquer aux futurs projets d'implantation.

Un collectif "Stop Pylône Olivet" s'est créé à la suite du dépôt d'une déclaration préalable le 11 janvier par la société Cellnex, opérateur d'infrastructure de télécommunication de la société Bouygues Télécom. Ces installations s'inscrivent dans une dynamique plus large d'amélioration de la couverture mobile sur le territoire français, et sont une réponse à la saturation du réseau actuel de téléphonie mobile et au déploiement de la 5G.

La multiplication des projets d'implantation de pylônes sur le territoire métropolitain suscitent de nombreuses réactions, légitimes. Olivet n'est pas un cas isolé, puisque de nombreuses communes de la Métropole y sont confrontées. La loi ELAN assouplit les règles en matière d'implantation d'antennes-relais et de pylônes pour les opérateurs et ne laisse que peu de marges de manœuvres aux Mairies pour intervenir dans ce domaine.

A l'initiative de la Mairie, une réunion a été organisée entre le collectif de riverains "Stop Pylône Olivet" et l'opérateur Bouygues Télécom et son prestataire Cellnex. Des solutions ont été proposées. Ce lundi 8 mars, nous avons été entendus. C'est avec une grande satisfaction que nous pouvons annoncer le retrait du projet d'implantation route d'Ardon par Bouygues Télécom. L'opérateur a obtenu un renouvellement de sa convention sur un des châteaux d'eau d'Olivet.

Sur la base de cette expérience, la Mairie a souhaité mettre en place une méthode avant tout projet d'implantation. Elle a été établie avec les 4 opérateurs. Ses principales dispositions sont les suivantes :

- Avant le dépôt du dossier d'information relatif au projet d'implantation d'une antenne-relais ou d'un pylône, une réunion technique avec les services de la Mairie et les opérateurs concernés devra se tenir. Celle-ci aura pour objectif d'échanger sur leurs zones de recherches d'implantation et sur les solutions à apporter à la saturation du réseau. Des recherches de mutualisation devront avoir été effectuées entre les différents opérateurs, et ils devront en justifier. De plus, ils s'engagent à étudier prioritairement les terrains municipaux.
- A la suite de cette concertation, si les conditions sont remplies, l'opérateur pourra déposer son dossier d'information à la Mairie. Il devra dans le même temps organiser une permanence ou une réunion publique aux fins d'informer les riverains concernés. L'objectif est d'être le plus transparent possible avec les Olivetains. Ce n'est qu'ensuite qu'une déclaration préalable pourra être déposée.

Cette nouvelle méthode, consentie par les opérateurs, permettra de concilier couverture mobile du territoire et protection des paysages olivetains et de nos concitoyens.